



« EQUIMASTERS CSO » et « TOP TEN CRE-ARA » **REGLEMENT 2025**

SOMMAIRE

PREAMBULE

1	CONDITIONS GENERALES DES EQUIMASTERS CSO	2
1.1	QUALIFICATIONS.....	2
1.1.1	CHAMPIONNATS REGIONAUX AMATEUR 2, AMATEUR 1 ET AMATEUR ELITE	2
1.1.2	COUPE DES DEPARTEMENTS AMATEUR 3	5
1.1.3	CHAMPIONNATS REGIONAUX MAJOR 1, MAJOR 2, MAJOR 3.....	6
1.2	RESTRICTIONS DES PARTICIPATIONS	7
1.3	ENGAGEMENTS.....	7
2	ORGANISATION DES EQUIMASTERS CSO.....	8
2.1	COUPE DES DEPARTEMENTS PAR EQUIPE - AMATEUR 3	8
2.1.1	GESTION DES EQUIPES.....	8
2.1.2	REGLEMENT DE LA COUPE DES DEPARTEMENTS PAR EQUIPE	8
2.2	CHAMPIONNAT REGIONAL AMATEUR 3 INDIVIDUEL.....	9
2.3	CHAMPIONNATS REGIONAUX AMATEUR 2, MAJOR 3, MAJOR 2 ET MAJOR 1	10
2.3.1	NORMES TECHNIQUES.....	10
2.3.2	REGLEMENT DES CHAMPIONNATS AMATEUR 2 ET MAJORS	10
2.3.3	ENGAGEMENTS.....	10
2.4	CHAMPIONNATS REGIONAUX AMATEUR 1 ET AMATEUR ELITE	11
2.4.1	NORMES TECHNIQUES.....	11
2.4.2	REGLEMENT DES CHAMPIONNATS AMATEUR 1 ET ELITE	11
2.4.3	ENGAGEMENTS.....	12
3	LES « TOP TEN CRE-ARA »	12
3.1	PREAMBULE.....	12
3.2	SELECTIONS	12
3.3	ENGAGEMENTS.....	12
3.4	REGLEMENT DU « TOP TEN CRE-ARA »	13

ANNEXE : TABLEAU DES QUOTAS

PREAMBULE

Dans le cadre de ses missions, le Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes (CRE-ARA) organise en 2025 :

1) Les Championnats Régionaux de CSO Amateur, appelés « **LES EQUIMASTERS CSO** » qui se dérouleront du **29 août au 31 août 2025** au Parc du Cheval à CHAZEY-SUR-AIN (01).

2) Les « **TOP TEN CRE-ARA** » qui se dérouleront du **29 au 30 octobre 2025** dans le cadre du Longines Equita Lyon.

Les EQUIMASTERS CSO permettent d'attribuer les titres de Champions Régionaux Individuels, dans les catégories suivantes : Major 3, Major 2, Major 1, Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1 et Amateur Elite, et la Coupe des Départements à la meilleure équipe Amateur 3.

Le présent règlement a pour objet de clarifier les conditions de participation des cavaliers, et l'organisation des épreuves des EQUIMASTERS CSO et du TOP TEN CRE-ARA.

En cas de litige, la commission CSO du CRE-ARA se réserve la possibilité de faire usage d'un droit d'arbitrage.

1 CONDITIONS GENERALES DES EQUIMASTERS CSO

1.1 Qualifications

"LES EQUIMASTERS CSO 2025 AU FORMAT DEPARTEMENTAL " :

Le CRE-ARA et sa commission CSO souhaitent favoriser les organisations en département. La formule pour 2025 est similaire à celle de 2024. Ainsi, les sélections aux EQUIMASTERS CSO, Championnat Régional, qualificatif pour le TOP TEN D'EQUITA LYON se feront sur **des concours labellisés dans les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Néanmoins, le règlement fédéral relatif au IPERF couple pouvant interdire certains accès à des niveaux restent applicable pour la sélection aux EQUIMASTERS CSO.

Il convient donc au cavalier de vérifier que son IPERF lui permette de participer à l'indice visé avec le cheval qu'il souhaite engager aux EQUIMASTERS CSO.

1.1.1 CHAMPIONNATS REGIONAUX AMATEUR 2, AMATEUR 1 ET AMATEUR ELITE

Les 10 meilleurs cavaliers, à l'issue des EQUIMASTERS CSO, des catégories Amateur 2, 1 et Elite seront conviés comme chaque année au « TOP TEN CRE-ARA », sur la piste internationale du LONGINES EQUITA LYON, Concours Hippique International.



Les supports de qualification aux EQUIMASTERS CSO sont les concours figurant dans la liste ci-dessous. Ces concours Amateur/Pro sont programmés entre le 1^{er} mars et le 11 août 2025 inclus, et sont labélisés « Support qualificatif des EQM » par la commission CSO et les CDE respectifs.

Pour la Savoie, les qualifications se feront selon la Computer List départementale établie par le CDE 73, en accord avec les cavaliers du département.

Pour se qualifier, un cavalier doit courir les étapes du département dans lequel il est licencié pour la saison 2025.

CDE AIN

- Du 15 au 16 mars 2025 - SEB – BOURG EN BRESSE - N°202501037
- Du 26 au 27 avril 2025 – LA COMBE DU BION – ST MAURICE DE GOURDANS -N°202501022
- Du 30 mai au 1^{er} juin 2025 - SHR DE LENT - BOURG EN BRESSE - N°202501047
- Du 13 au 15 juin 2025 - EQU'AIN EMLS – MIRIBEL - N° 202501034
- Du 27 au 29 juin 2025 - SH DE CHALAMONT – CHALAMONT – N° 202501055

CDE ALLIER

- Du 28 au 30 mars 2025 – VICHY organisé par HIPPOS CE d'EBREUIL – N°202503015
- Du 25 au 27 avril 2025 – VICHY organisé par la S.H.R.A – N°202503002
- Du 29 mai au 1^{er} juin 2025 – VICHY organisé par les ECURIES DU VERDUIZANT – N°202503023
- Du 20 au 22 juin 2025 – VICHY organisé par la SARL EYWA – N°202503033
- Du 11 au 13 juillet 2025 – VICHY organisé par les ECURIES du GA – N°202503010

CDE CANTAL

- Du 6 au 8 juin 2025 – ST FLOUR AU GALOP – N°202415002
- Du 27 au 29 juin 2025 – ST FLOUR organisé par le CENTRE EQUESTRE DE MASSALES – N°202515003
- Du 18 au 20 juillet 2025 – JUMPING DE LA MARONNE – N°202515006

CDE DRÔME – ARDÈCHE

- Du 1^{er} au 4 mai 2025 - ST PAUL TROIS CHATEAUX (26) – N°202526012
- Du 29 mai au 1^{er} juin 2025 – FRESSY'S JUMP – MONTELIMAR SUD (26) – N°202526017
- Du 6 au 9 juin 2025 – JUMP DES ESSES 2 – MONTREAL (07) – N°202507007
- Du 12 au 15 juin 2025 – BO REGARD JUMP – BEAUREGARD (26) – N°202526008
- Du 3 au 6 juillet 2025 – JUMPING D'ETE – MONTELIMAR (26) – N°202526020

CDE ISÈRE

- Du 25 au 27 avril 2025 – ETRIER DU DAUPHINE – ECHIROLLES – N°202538003
- Du 8 au 11 mai 2025 – ECURIE DU MANOIR – BRIE ET ANGONNE – N°202538033
- Du 11 au 14 juillet 2025 – GRENOBLE JUMPING EVENTS – VILLARD DE LANS – N°202538002
- Du 24 au 27 juillet 2025 – CENTRE HIPPIQUE DES ALPES – SAINT ISMIER – N°202538009





CDE LOIRE, HAUTE-LOIRE

- Du 7 au 9 mars 2025 - ROANNE - VOUGY- N°202541038
- Du 11 au 13 avril 2025 – CENTRE EQUESTRE D'UNIEUX -N°202542027
- Du 2 au 4 mai 2025 - ECURIE O'HARA – L'HOPITAL LE GRAND - N°202542007
- Du 16 au 18 mai 2025 - CENTRE EQUESTRE D'YSSINGEAUX - N° 202543014
- Du 27 au 29 juin 2025 - CENTRE EQUESTRE D'ECULIEU – N° 202542014

CDE PUY-DE-DÔME

- Du 12 au 13 avril 2025 – ECURIE CRD – ISSOIRE – N°202563015
- Le 10 mai 2025 – ECURIES PONTAVY – VEYRE MONTON – N°202563025
- Du 22 au 25 mai 2025 – ASSOCIATION HIPPIQUE LA VENDEEE – RIOM – N°202563029
- Du 14 au 15 juin 2025 – CULHAT – ECURIE MARTIN CORGNE – DUC tardive

CDE RHÔNE

- Du 28 au 30 mars 2025 – DOMAINE DE LA SAUVAGEONNE – ARNAS – N°202569006
- Du 25 au 27 avril 2025 - ARNAS CHAMBURCY – ARNAS – N°202569018
- Du 2 au 4 mai 2025 – JUMPING DU BEAUJOLAIS – DENICE – N°202569022
- Du 6 au 8 juin 2025 – ARNAS CHAMBURCY – ARNAS – N°202569019
- Du 20 au 22 juin 2025 – DOMAINE DE LA SAUVAGEONNE – ARNAS – N°202569008

CDE SAVOIE

Sélection selon la computer list départementale

CDE HAUTE-SAVOIE

- Du 12 au 13 avril 2025 – ECURIES DU LEMAN – SCIEZ SUR LEMAN – N°202574006
- Le 17 mai 2025 – ECURIES DES USSES – CERNEX – N°202574018
- Du 27 au 29 juin 2025 – ECURIE NOVERRAZ – MASSONGY – N°202574015
- Du 12 au 13 juillet 2025 – MEGEVE EN SELLE – MEGEVE – N°202574039
- Du 1^{er} au 3 août 2025 – ECURIES DU LEMAN – SCIEZ SUR LEMAN – N°202574010

La sélection se fera donc en département, un nombre de places est attribué par département au prorata du nombre de licenciés « compétition amateur » (CF tableau en annexe).

Le mode de qualification aux EQUIMASTERS CSO est laissé à l'appréciation de chaque CDE (contrôle continu sur les différentes étapes ou qualification directe à chaque étape ou mixte ou avec coefficient selon les épreuves...).

Un cavalier n'a cependant pas l'obligation de participer à toutes les étapes au sein de son département, mais un nombre minimum de participations peut être demandé selon les règlements de chaque CDE.



Concernant les concours labélisés « **Support qualificatif EQM** » de la liste ci-dessus, les épreuves qualificatives devront répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- **Être un Grand Prix** (*Grand Prix Amateur 2 - 110m | Grand Prix Amateur 1 - 120m | Grand Prix Amateur Élite - 125m*)
- **Être identifiées clairement en tant que Grand Prix « qualificatif EQM » par l'organisateur.** *Ainsi, si l'organisateur a programmé deux GP sur le même indice dans son week-end, il devra obligatoirement faire figurer dans son programme l'épreuve comptant pour la sélection aux EQUIMASTERS CSO.*
- **Être programmées le samedi et/ou le dimanche.**

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés des départements, mais seuls les cavaliers licenciés dans le département du concours pourront acquérir des points de qualification pour les EQM.

La liste des cavaliers qualifiés est établie par les CDE et communiquée à la commission CSO au plus tard le 12 août 2025.

Sur la liste établie par chaque département, les coordonnées (mail et téléphone) des qualifiés et des réservistes devront être précisés.

En complément, les organisateurs d'étapes qualificatives aux EQUIMASTERS CSO 2025 s'engagent à se conformer à la charte de communication présentée en annexe de ce règlement.

1.1.2 COUPE DES DEPARTEMENTS AMATEUR 3

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pour participer à la Coupe des Départements, les cavaliers doivent **OBLIGATOIREMENT** :

- Être licenciés dans un établissement du département qu'il représente, en tant que cavalier Amateur 3, pour la saison 2025 (NB : licence Amateur Obligatoire)
- Être sélectionnés par leur CDE.

Les cavaliers qui participent à la Coupe des Départements ne peuvent pas courir un autre Championnat Régional EQUIMASTERS CSO (ex : Amateur 2).

Les enseignants d'équitation ne sont pas autorisés à engager au sein d'une équipe de leur département. Les élèves en formation AE ou BP sont en revanche autorisés.

SELECTIONS

Les sélections des cavaliers Amateur 3 qui participeront à cette Coupe des Départements se dérouleront en département, sous le contrôle de chaque CDE.

Chaque CDE devra transmettre, pour validation, à la commission CSO du CRE-ARA **pour le 12 août 2025, dernier délai, les noms et coordonnées (mail et téléphone) des 3 cavaliers** de son équipe.

1.1.3 CHAMPIONNATS REGIONAUX MAJOR 1, MAJOR 2, MAJOR 3

Dans le cadre des compétitions MAJORS soutenues par la FFE, le CRE-ARA organise un circuit réservé aux cavaliers de Saut d'Obstacles de plus de 40 ans, sur différents concours de la région organisés dans le cadre du calendrier validé par la Commission CSO.

Ce circuit est divisé en 3 catégories :

-  **Major 3** : Hauteur 1,00m
-  **Major 2** : Hauteur 1,10m
-  **Major 1** : Hauteur 1,20m

Il a pour objectif de permettre aux cavaliers Majors de se qualifier pour les EQUIMASTERS CSO 2025 et se préparer pour les Championnats de France Majors du **25 au 28 septembre 2025 à BARBASTE (47)**.

A l'issue des EQUIMASTERS CSO 2025, les 10 meilleurs des **catégories Major 2 et Major 1** seront conviés au « TOP TEN CRE-ARA », sur la piste internationale du LONGINES EQUITA LYON.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE SELECTION :

Pour pouvoir participer aux Championnats Régionaux MAJOR des EQUIMASTERS CSO 2025, un cavalier doit remplir **les conditions CUMULATIVES suivantes** :

- Être âgé **de plus de 40 ans** dans l'année civile,
- Être détenteur **d'une licence Amateur en Région Auvergne Rhône Alpes**,
- **Avoir participé à au moins 3 épreuves du circuit CRE-ARA Major (cf liste des étapes ci-dessous)**
- Ne pas avoir participé **à plus de 3 épreuves du circuit CRE-ARA Major dans une catégorie supérieure avec le cheval** que le cavalier souhaite engager aux EQUIMASTERS CSO 2025.

Toute demande de dérogation devra être justifiée – blessure par exemple – et validée par la Commission CSO du CRE-ARA

Par ailleurs, le règlement fédéral relatif au IPERF couple pouvant interdire certains accès à des niveaux reste applicable pour la sélection au EQUIMASTERS CSO.

Il convient donc au cavalier de vérifier que son IPERF lui permette de participer à l'indice visé avec le cheval qu'il souhaite engager aux EQUIMASTERS CSO.

**CIRCUIT CRE-ARA MAJOR 2025 : (validées par la commission CSO du CRE-ARA)**

- Du 14 au 16 mars 2025 – CENTRE EQUESTRE UNIEUX (42) – N°202542026
Du 18 au 20 avril 2025 – DOMAINE DE LA SAUVAGEONNE - ARNAS (69) – N°202569007
Du 25 au 27 avril 2025 – ETRIER DU DAUPHINE – ECHIROLLES (38) – N°202538003
Du 8 au 11 mai 2025 – ECURIE DU MANOIR – BRIE ET ANGONNE (38) – N°202538033
Du 17 au 18 mai 2025 – PARC DU CHEVAL – CHAZEY SUR AIN (01) – N°202501046
Du 6 au 8 juin 2025 – ARNAS CHAMBURCY – ARNAS (69) – N°202569019
Du 6 au 9 juin 2025 – JUMP DES ESSES 2 – MONTREAL (07) – N°202507007
Du 27 au 29 juin 2025 - CENTRE EQUESTRE D'ECULIEU (42) – N° 202542014
Du 3 au 6 juillet 2025 – JUMPING D'ETE – MONTELIMAR (26) – N°202526020
Du 18 au 20 juillet 2025 – ECURIE O'HARA – L'HOPITAL LE GRAND (42) – N°202542009
Du 1^{er} au 3 août 2025 – ECURIES DU LEMAN – SCIEZ SUR LEMAN (74) – N°202574010
Du 22 au 24 août 2025 - SEB – BOURG EN BRESSE (01) – N°202501038

Attention : Il convient aux cavaliers Majors de bien vérifier les restrictions des épreuves des concours ci-dessus. **En effet, le cavalier Major doit participer à/aux épreuve(s) labélisées qualificatives(s) pour les EQUIMASTERS CSO « MAJORS » pour que sa participation soit bien comptabilisée dans les 3 participations requises.**

1.2 Restrictions des participations

Un cavalier ne peut pas courir deux Championnats Régionaux.

Ainsi, si un cavalier est qualifié dans son département dans deux indices différents, il devra **OBLIGATOIREMENT** courir les EQUIMASTERS CSO **dans l'indice le plus élevé**, même si son classement est plus favorable sur l'indice inférieur.

Les cavaliers choisissant de courir un Championnat Régional Major ne peuvent pas courir un autre Championnat Régional (exemple Amateur 2 et Major 2).

Ainsi, si le cavalier choisit de courir le Championnat Régional Major, il devra se désister pour son autre qualification, auprès de son CDE **avant le 12 août 2025**, afin de permettre au cavalier suivant sur la liste de qualification d'être appelé.

Un cheval ne peut pas participer à deux Championnats Régionaux.

De la même façon, un même cheval ne peut pas courir un Championnat Régional et la coupe des départements.

1.3 Engagements

Concernant toutes les épreuves des Championnats Régionaux des EQUIMASTERS CSO, toutes catégories et tous indices confondus :



Après l'établissement de la liste définitive des sélectionnés, il appartient à **chaque cavalier de s'engager** conformément aux procédures habituelles ou de se rapprocher de son CDE pour connaître les éventuelles modalités spécifiques propres à chaque département.

Tout cavalier non sélectionné (selon les conditions ci-dessus) et s'engageant par erreur ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement de la part du CRE-ARA. Aucun remboursement ne sera également effectué à **un cavalier qui serait disqualifié suite à un Iperf trop haut.**

2 ORGANISATION DES EQUIMASTERS CSO

2.1 Coupe des Départements par équipe - Amateur 3

Pour la Coupe des Départements 2025, les équipes seront composées de **3 cavaliers**. Tous les cavaliers prennent le départ des 2 manches, et les résultats des 3 cavaliers comptent pour le classement.

Les trois meilleures équipes seront invitées au Salon Equita Lyon.

2.1.1 GESTION DES EQUIPES

Chaque CDE mandate obligatoirement un « **Chef d'Equipe** » responsable de son équipe avant le 18 août 2025 et en informe la commission CSO.

Le « Chef d'Equipe » devra être présent sur le site lors des EQUIMASTERS. Il représentera le département pendant la compétition et sera, de fait, sur place, l'interlocuteur privilégié entre la commission CSO et les différents départements.

2.1.2 REGLEMENT DE LA COUPE DES DEPARTEMENTS PAR EQUIPE

Elle se déroulera sous la forme **d'une épreuve en 2 manches** le samedi 30 août 2025 en fin de journée (comme pour l'édition 2024).

- **1^{ère} manche, au barème A au chrono, hauteur 1m.**

Ordre de départ des équipes par tirage au sort des départements qui se fera le vendredi midi à l'espace accueil.

Pour chaque équipe, le Chef d'Equipe devra communiquer au jury **le jeudi 28 août avant 20H**, l'ordre de départ de ses 3 cavaliers. Partiront les 1^{ers} de chaque équipe, puis les 2^{èmes} et enfin les 3^{èmes}.

Le classement de la première manche est établi en additionnant les pénalités et les chronomètres





des 3 cavaliers de l'équipe.

NB : il n'y a plus de réserviste dans la mesure où les équipes sont ramenées à 3 cavaliers.

- **2^{ème} manche, au barème A à temps différé, hauteur 1m.**

L'ordre de départ des équipes = ordre inverse du classement provisoire à l'issue de la 1^{ère} manche.

L'ordre de passage des cavaliers **dans l'équipe** reste le même que celui de la première manche.

Tous les cavaliers prendront le départ de la 2^{ème} manche, y compris les éliminés ou abandons de la 1^{ère} manche.

Le classement définitif de la Coupe des Départements s'obtient **par l'addition des points de pénalité des trois cavaliers de l'équipe sur chacune des deux étapes.**

En cas d'égalité de points, c'est le temps cumulé des 3 cavaliers de l'équipe lors de la 2^{ème} manche qui définira le classement définitif.

En cas d'élimination ou d'abandon d'un cavalier, durant la 1^{ère} ou la 2^{ème} manche, son résultat sera calculé ainsi : nombre de pénalité du cavalier le moins performant (hors élimination ou abandon) auquel il sera ajouté 30 points de pénalités supplémentaires.

Au-delà du classement par équipe, **un classement individuel** sera également établi à l'issue de la seconde manche. Il s'obtiendra **par l'addition des points de pénalité de chaque cavalier sur chacune des deux étapes.**

En cas d'égalité de points, c'est le temps de la 2^{ème} manche qui définira le classement définitif.

En cas d'élimination ou d'abandon d'un cavalier, durant la 1^{ère} ou la 2^{ème} manche, son résultat sera calculé ainsi : nombre de pénalité du cavalier le moins performant (hors élimination ou abandon) auquel il sera ajouté 30 points de pénalités supplémentaires.

2.2 Championnat Régional Amateur 3 Individuel

- **3^{ème} jour - Dimanche 31 août 2025 : Finale individuelle du Championnat Régional Amateur 3**

Pour prendre part à ce Championnat Régional Amateur 3 Individuel, les cavaliers devront **obligatoirement avoir participé à la Coupe des Départements.**

Mais ATTENTION, cette épreuve **est à engager**, indépendamment de la Coupe des Départements.

Tous les cavaliers engagés sur l'épreuve « finale individuelle » pourront prendre le départ y compris les éliminés ou abandons de la 1^{ère} et/ou de la 2^{ème} manche de la Coupe des Départements.



Le classement définitif du Championnat Régional Amateur 3 Individuel sera établi par **l'addition des points de pénalité du cavalier sur chacune des TROIS étapes**. En cas d'égalité de points, c'est le temps de **3^{ème} manche** (finale) qui définira le classement définitif.

La remise des prix du Championnat Régional Amateur 3 Individuel aura lieu sur la grande piste.

2.3 Championnats régionaux Amateur 2, Major 3, Major 2 et Major 1

2.3.1 NORMES TECHNIQUES

-  **MAJOR 3** : Hauteur 1,00 m
-  **AMATEUR 2 – MAJOR 2** : Hauteur 1,10m
-  **MAJOR 1** : Hauteur 1,20 m

2.3.2 REGLEMENT DES CHAMPIONNATS AMATEUR 2 ET MAJORS

Les championnats Régionaux Amateur 2, Major 3, Major 2 et Major 1 se dérouleront sous la forme **d'une épreuve en 2 manches**.

- 1^{er} jour

1^{ère} manche, au barème A au chrono
Départ dans l'ordre du programme

- 2^{ème} jour

2^{ème} manche au barème A à temps différé, sans barrage.
Départ dans l'ordre inverse du classement de la première manche.

Le classement définitif du Championnat Régional s'obtient **par l'addition des points de pénalité des deux manches**.

En cas d'égalité de points, c'est le chronomètre de **la 2^{ème} manche** qui définira le classement définitif.

2.3.3 ENGAGEMENTS

Les cavaliers n'ont qu'un engagement forfaitaire à effectuer.



2.4 Championnats régionaux Amateur 1 et Amateur Elite

2.4.1 NORMES TECHNIQUES

-  **AMATEUR 1** : Hauteur 1,20 m
-  **AMATEUR Elite** : Hauteur 1,25 m

2.4.2 REGLEMENT DES CHAMPIONNATS AMATEUR 1 ET ELITE

Les championnats Régionaux Amateur 1 et Amateur Elite 1 se dérouleront comme suit :

- 1^{er} jour :

1^{ère} étape : Type Barème A chrono jugé au Barème C

Départ dans l'ordre du programme

Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales. Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent. Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

- 2^{ème} jour :

2^{ème} étape en deux manches :

- 1^{ère} manche : Type Grand Prix au barème A à temps différé

Départ dans l'ordre inverse du classement de la première étape

Un classement provisoire est établi en cumulant les points de pénalité de la 1^{ère} étape et de la 1^{ère} manche de la 2^{ème} étape.

- 2^{ème} manche : Type Barrage au Barème A au chrono

Cette manche est réservée aux premiers du classement provisoire à l'issue de la première étape + 1^{ère} manche de la deuxième étape, à raison de 25% des partants du 1^{er} jour avec au minimum 15 couples et à tous les couples sans faute de la 1^{ère} manche qui ne sont pas dans les 25% du classement général provisoire.

Départ dans l'ordre inverse du classement provisoire



Les éliminés sur la première manche, sont crédités du score du concurrent le plus pénalisé de la manche en question plus 20 points.

Le classement définitif du Championnat s'obtient par l'addition des points de pénalités de la 1^{ère} étape, de la 1^{ère} manche et de la 2^{ème} manche de la 2^{ème} étape.

2.4.3 ENGAGEMENTS

Les cavaliers n'ont qu'un engagement forfaitaire à effectuer.

3 LES « TOP TEN CRE-ARA »

3.1 Préambule

Les finales individuelles de saut d'obstacles, dites « **TOP TEN CRE-ARA** » se dérouleront dans les catégories **Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite, Major 1 et Major 2** du **29 au 30 octobre 2025** sur la piste "internationale" du Longines Equita Lyon.

3.2 Sélections

Dans chacune des cinq catégories, l'épreuve « TOP TEN CRE-ARA » est réservée aux 10 meilleurs cavaliers des Championnats Régionaux des catégories **Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite, Major 1 et Major 2** à l'issue des **EQUIMASTERS CSO du 29 au 31 août 2025**.

Ainsi, pour les indices 3 (Major 3 et Amateur 3), il n'y a pas d'épreuve « TOP TEN CRE-ARA ».

3.3 Engagements

Après l'établissement de la sélection définitive de chaque catégorie, fondée sur les classements définitifs des EQUIMASTERS CSO 2025, il appartient aux cavaliers sélectionnés de s'engager conformément aux procédures habituelles.

Tout cavalier non sélectionné et s'engageant par erreur ne peut pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

Si un cavalier sélectionné décide de ne pas prendre pas au « TOP TEN CRE-ARA », il lui est demandé de préciser son désistement au plus vite par mail à l'adresse suivante : auvergne-rhone-alpes@ffe.com



3.4 Règlement du « TOP TEN CRE-ARA »

Les épreuves se courent sur les hauteurs suivantes :

-  **Amateur 2** : 110cm
-  **Amateur 1** : 120cm
-  **Amateur Elite** : 125cm
-  **Major 1** : 120cm
-  **Major 2** : 110cm

Les épreuves du « TOP TEN CRE-ARA » se déroulent **en deux manches**.

1^{ère} manche : Barème A au chrono

Départ dans l'ordre du programme.

2^{ème} manche: Barème A au chrono sans barrage,

Départ dans l'ordre inverse du classement de la première étape.

Le classement définitif du « TOP TEN CRE-ARA » s'obtient **par l'addition des points de pénalité des deux manches**.

En cas d'égalité de points, c'est le chronomètre de **la 2^{ème} manche** qui définira le classement définitif.



ANNEXE : TABLEAU DES QUOTAS EQUIMASTERS CSO 2025

	AM 2	AM 1	AM ELITE
AIN	11	11	10
ALLIER	5	5	4
ARDECHE / DROME	8	8	6
CANTAL	3	3	2
ISERE	9	9	8
LOIRE	7	7	6
HAUTE LOIRE	4	4	3
PUY DE DOME	5	5	4
RHONE	7	7	6
SAVOIE	5	5	4
HAUTE SAVOIE	9	9	8
	73	73	61